

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
5 novembre 2001

Original: français

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 19^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 30 octobre 2001, à 10 heures

Président : M. Djumala (Vice-Président)..... (Indonésie)**Sommaire**Point 98 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

- a) Mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-60987 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 98 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (A/56/115-E/2001/115, A/56/115/Corr.1-E/2001/92/Corr.1, A/56/189, A/56/74, A/56/222-S/2001/736, A/56/304, A/56/303, A/56/318, A/56/358 et Corr.1, A/56/395)

Point 98 a) de l'ordre du jour : Mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (*suite*) (A/56/25, A/56/3, A/56/19, A/56/379, A/56/306)

1. **M. Levin** (Canada) constate que, si depuis 1992, on comprend mieux l'interdépendance entre les trois piliers du développement durable – protection de l'environnement, croissance économique et développement social –, il est désormais nécessaire de passer à l'étape suivante, à savoir le Sommet mondial pour le développement durable, qui donnera l'occasion d'engager une nouvelle réflexion, de proposer des solutions novatrices et d'adopter des mesures concrètes. Le Canada espère jouer un rôle constructif dans les activités préparatoires et lors du Sommet lui-même.

2. Le Sommet ne portera ses fruits que si on renforce les discussions concernant le développement durable, avec la participation de toutes les parties intéressées à tous les niveaux. À cette fin, le Canada apportera une aide financière destinée à permettre aux responsables des pays en développement, ainsi qu'aux représentants des organisations de la société civile de ces pays, de participer à la fois au Sommet et à ses activités préparatoires. La présence des organisations de la société civile était en effet un des facteurs de réussite du Sommet de Rio. Il importe donc de s'appuyer sur cette expérience et d'assurer sa participation, notamment celle des jeunes, non seulement aux discussions, mais également à la phase de mise en oeuvre.

3. Il faut aussi revoir l'approche adoptée pour la mise en oeuvre d'Action 21, analyser les succès et tirer les leçons nécessaires des erreurs si l'on veut progresser vers l'objectif qui est de permettre aux pays pauvres d'assurer un développement durable. La pauvreté est un problème de fond sous-jacent dans toutes les questions sectorielles susceptibles d'être examinées lors du Sommet. L'instauration d'un partenariat Nord-Sud efficace est donc déterminante pour la réussite du Sommet et la réalisation des objectifs de développement durable. La méthode qui

consiste à aborder une question donnée en l'intégrant dans un contexte plus global, qui a contribué au succès de la cinquième Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, doit servir d'exemple.

4. Le Canada a choisi d'axer les efforts qu'il consacre à la réalisation d'un développement durable sur les cinq priorités suivantes : santé et environnement, en organisant notamment une rencontre des ministres de la santé et de l'environnement des Amériques en 2002, chargée d'examiner les effets de l'environnement sur la santé; conservation et intendance, à savoir l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection du patrimoine naturel pour les générations à venir; innovation et partenariat; gouvernance internationale en matière d'environnement, soit la recherche de nouvelles formes de collaboration plus efficaces; collectivités durables, dans l'idée que la question du développement durable concerne tout le monde. Il considère que le Sommet mondial pour le développement durable doit être l'occasion de renforcer l'engagement mondial en faveur du développement durable afin qu'un monde sain, sûr et prospère devienne une réalité pour tous.

5. **M. Al-Haddad** (Oman) félicite le Secrétaire général pour son prix Nobel et lui souhaite, ainsi qu'à l'Organisation, beaucoup de succès pour relever les énormes défis qui l'attendent; il le remercie pour son rapport complet relatif au point 98 a) de l'ordre du jour (A/56/379). Il s'associe par ailleurs à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le point 98 de l'ordre du jour, Environnement et développement durable.

6. Compte tenu du fossé croissant entre les pays développés et les pays en développement, aucun pays ne peut atteindre seul les objectifs fixés en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Il faut donc renforcer le dialogue Nord-Sud, afin de réduire ledit fossé et de tenter d'améliorer les relations commerciales en vue de réaliser les objectifs d'Action 21 et de préparer ainsi le monde aux défis qu'il doit relever. Les partenariats mondiaux sont indispensables pour réduire la dégradation de l'environnement et éliminer la pauvreté et l'analphabétisme. Les gouvernements sont responsables de la réalisation des objectifs d'Action 21, et la formulation de plans nationaux est donc fondamentale. Les organisations non gouvernementales

(ONG), les autres organisations et la société civile ont également un rôle crucial à jouer.

7. Les efforts déployés par le Sultanat d'Oman en faveur de la protection de l'environnement ont été salués par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). L'Oman, qui accorde une grande importance à cette question, a proclamé l'année 2001 Année de l'environnement. Il a signé tous les accords relatifs à la protection de l'environnement et demande à tous les gouvernements de tenir les engagements pris à Rio en 1992. Il invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer le Protocole de Kyoto et à devenir parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

8. S'agissant de la pollution maritime, le Sultanat, dont les côtes sont longées par la plupart des pétroliers qui traversent le Golfe, a demandé en 1995 que la communauté internationale prenne des mesures en faveur de la protection de l'environnement maritime, dans son pays et dans l'ensemble de la région. D'autre part, l'Oman a promulgué des lois relatives aux produits dangereux autres que le pétrole et a créé un comité directeur chargé de la question.

9. La délégation omanaise se félicite de la tenue du Sommet mondial pour le développement durable, qui sera l'occasion d'évaluer l'avancement dans la réalisation des objectifs fixés à Rio en 1992 et de mettre en place des mécanismes pour venir en aide aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Elle espère que cette rencontre permettra de trouver des solutions aux problèmes d'environnement qui font obstacle au développement durable et est très engagée dans les activités préparatoires du Sommet.

10. **M. Mainali** (Népal) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il remercie par ailleurs le Secrétaire général pour son rapport concernant le point 98 a) de l'ordre du jour (A/56/379), et félicite l'Organisation des Nations Unies, le PNUE et la Commission du développement durable pour leur rôle dans la mise en oeuvre d'Action 21 et les activités préparatoires du Sommet mondial pour le développement durable.

11. Au cours des 10 dernières années, les questions de protection de l'environnement et de développement ont pris de l'importance, mais les pays pauvres continuent de dépendre de l'exploitation des ressources naturelles pour leur survie et les pays riches n'ont pas abandonné leurs modèles de consommation, pourtant

non viables à long terme, ce qui a conduit à une détérioration de l'environnement.

12. Les problèmes liés à l'environnement dépassent les frontières. Il s'agit de problèmes mondiaux qui exigent une réponse mondiale, à savoir une attention accrue de la part de la communauté internationale et une action collective menée à tous les niveaux. En effet, si le Sommet planète Terre a augmenté la prise de conscience des problèmes d'environnement, les progrès en matière de protection de l'environnement ont été très lents. Les pays en développement ne disposent pas des ressources nécessaires pour réaliser les objectifs d'Action 21, et les pays développés n'ont pas encore honoré leurs engagements dans ce domaine.

13. Pendant ce temps, la population mondiale a augmenté, les pays pauvres sont devenus plus pauvres et la planète est de moins en moins saine. Il est urgent d'inverser ces tendances néfastes, non pas en renégociant Action 21, mais en s'engageant fermement à mettre en oeuvre les dispositions existantes et en incluant les questions qui avaient été laissées de côté lors du Sommet de Rio. La protection de l'environnement est en effet une question majeure pour tous les pays sans exception, qui doivent tous assumer leur part de responsabilité. Malheureusement, les pays pauvres ne peuvent pas le faire sans aide extérieure, c'est-à-dire si l'aide publique au développement (APD) n'augmente pas, si l'allègement de la dette n'est pas systématisé, s'ils n'ont toujours pas accès aux marchés et aux technologies et si le contexte international ne devient pas plus favorable aux investissements dans ces pays.

14. Tous les traités et accords internationaux relatifs à l'environnement doivent être mis en oeuvre et adaptés à l'évolution de la situation. Le Népal est partie à plusieurs d'entre eux et s'est engagé à en respecter toutes les dispositions. Les Népalais, qui avaient toujours protégé leur environnement, par tradition, ont négligé de le faire au profit de la modernisation de leur pays. Dans un effort destiné à rattraper le temps perdu, le Gouvernement népalais a notamment créé des partenariats avec la société civile, les organisations non gouvernementales (ONG) et les groupes communautaires sur les questions d'environnement et de développement durable.

15. Le Népal faisant partie du groupe des PMA, ses actions dans ce sens sont cependant limitées par le manque de ressources et de technologies. Or, en

honorant les engagements qu'ils ont pris dans l'Action 21 et dans la Déclaration de Bruxelles, les pays développés contribueront grandement à lever ces obstacles. Les efforts nationaux sont certes fondamentaux, mais la coopération est une condition préalable à la mise en oeuvre d'Action 21, que les pays en développement ne peuvent pas financer seuls.

16. **M. Kasemsarn** (Thaïlande) s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

17. La Thaïlande a toujours adhéré au principe du développement durable et considère que l'objectif de développement économique et social durable ne peut être atteint sans protection de l'environnement, mais estime qu'il convient de trouver un équilibre entre les trois piliers du développement durable – protection de l'environnement, croissance économique et développement social.

18. La délégation thaïlandaise est ravie de prendre part aux activités préparatoires du Sommet mondial pour le développement durable, qui constituera l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et devrait, à ce titre, viser essentiellement à recenser les réalisations et les domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mettre en oeuvre l'Action 21 (résolution 55/199).

19. Le représentant de la Thaïlande se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable (A/56/379) et est d'avis que les activités préparatoires doivent se faire avec la participation de tous les acteurs à tous les niveaux.

20. La Thaïlande espère que les questions prioritaires recensées lors de la table ronde pour l'Asie et le Pacifique (Kuala Lumpur, juillet 2001) feront l'objet d'un examen approfondi et de propositions concrètes lors du Sommet. En matière de gestion internationale de l'environnement, les mécanismes existants dans le cadre des accords multilatéraux concernant la protection de l'environnement devraient être renforcés afin de mieux répondre aux besoins des pays membres du PNUE et il faudrait éviter de créer de nouveaux mécanismes qui feraient double emploi. Par ailleurs, la participation des jeunes aux activités du PNUE peut être un moyen efficace de sensibiliser l'opinion aux problèmes d'environnement.

21. Sur le plan national, la Thaïlande tente de faire participer les différentes parties prenantes aux activités préparatoires du Sommet, dans l'optique que la mise en oeuvre d'Action 21 ne peut réussir que si l'ensemble de la population est sensibilisé à la question et soutient le programme. À cet égard, elle constate avec satisfaction que les ONG ont été très actives dans la préparation du Sommet, qui devrait permettre de faire un pas de géant dans la mise en oeuvre d'Action 21 et la réalisation de l'objectif de développement durable pour la génération actuelle et les suivantes.

22. **M. Valdés** (Chili), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, réaffirme les principes énoncés dans la Déclaration de Rio et dans l'Action 21 en faveur de politiques environnementales, économiques et sociales visant le développement durable et fait part de leur résolution à oeuvrer de manière concertée afin que le Sommet mondial pour le développement durable permette aux dirigeants de renouveler leurs engagements et de formuler des actions concrètes destinées à promouvoir le développement durable selon le principe des responsabilités communes, mais différenciées.

23. Le Sommet constituera une occasion unique d'évaluer les progrès accomplis. Or, s'il y a eu effectivement des progrès en matière de prise de conscience et de codification du droit de l'environnement, le contexte n'est pas plus favorable au développement qu'il ne l'était en 1992 : la pauvreté a augmenté; la dégradation de l'environnement s'est aggravée et l'accélération de la mondialisation crée des problèmes de viabilité et d'inégalité. De plus, les pays développés n'ont pas modifié leurs modes de production et de consommation qui font obstacle à la réalisation de l'objectif de développement durable dans le monde.

24. La communauté internationale doit donc profiter du Sommet pour renouveler ses efforts et sa volonté politique afin de formuler des actions concrètes qui permettront d'honorer les engagements pris. Certes, la question de la sécurité est désormais centrale dans le contexte actuel, mais il ne faut pas pour autant se détourner des problèmes d'environnement et de développement qui sont des priorités internationales. Il convient, au contraire, de renforcer la coopération internationale, moyennant des capacités institutionnelles et humaines accrues, un transfert de technologies et de connaissances plus dynamique et un financement suffisant; de rechercher la

complémentarité entre pays développés et pays en développement et d'intensifier la coopération Sud-Sud.

25. Au niveau régional, le Groupe de Rio a défini ses priorités en matière de développement durable; il se félicite des résultats des consultations sous-régionales menées en juin et juillet 2001 et salue le document final adopté lors de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement.

26. Le développement durable répond à un équilibre entre la protection de l'environnement, la croissance économique et le développement social. Tout progrès dans ce domaine ne peut donc se faire qu'en harmonisant les politiques sociales, économiques et environnementales. Par ailleurs, les problèmes de pauvreté, qui subsistent dans la région, exigent des politiques de l'environnement transversales et multisectorielles.

27. Le Groupe estime qu'il convient d'inciter, économiquement et fiscalement, le secteur privé à participer aux politiques publiques de promotion du développement durable, et de corriger les déséquilibres causés par les forces du marché, qui ont des effets néfastes sur la viabilité du développement. Le développement durable ne peut être assuré que dans un système économique international stable et ouvert, où l'environnement n'est plus source de discrimination, mais d'investissements et d'échanges. Il faut donc éviter le recours à la conditionnalité dans le domaine de l'environnement, supprimer les aides aux exportations et améliorer l'accès aux marchés.

28. La société civile doit être invitée à prendre part, de manière responsable et transparente, aux prises de décisions. Sachant que les modes de vie traditionnels des communautés autochtones sont respectueux des ressources naturelles, il serait souhaitable de les faire participer à la formulation des politiques de promotion du développement durable et de protéger leurs droits sur leurs connaissances et leurs inventions.

29. Il importe enfin d'appuyer toutes les actions qui visent à réduire la vulnérabilité des communautés aux catastrophes naturelles, de plus en plus fréquentes et dont les effets sont dévastateurs; à diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer les retombées sur le climat; à préserver la diversité biologique et à protéger les forêts. La communauté internationale doit redoubler d'efforts dans tous ces domaines.

30. **M. Andino Salazar** (El Salvador), parlant au nom des pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine), souscrit aux principes énoncés par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à la déclaration faite par le représentant du Chili au nom du Groupe de Rio.

31. L'environnement et le développement durable constituent un important sujet de préoccupation pour les pays de la région. Lors de la récente réunion sous-régionale pour l'Amérique centrale tenue en El Salvador en juillet, les participants ont examiné les progrès faits et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre d'Action 21 ainsi que la façon de contribuer avec l'expérience qu'ils ont acquise au programme régional de l'Amérique latine et des Caraïbes, en vue du Sommet mondial pour le développement durable.

32. Les pays de la région sont toujours en butte à de grandes difficultés. En effet, depuis la crise qu'ils ont connue lors de la tenue de la Conférence de Rio et malgré l'augmentation des exportations, la pauvreté sévit toujours. Les catastrophes naturelles (ouragans, phénomènes El Niño et La Niña, inondations, tremblements de terre, sécheresse et feux de forêts) ont gagné en intensité et en fréquence. La dégradation de l'environnement se traduit par un secteur forestier fortement endommagé et des milliers d'espèces menacées d'extinction. Les abondantes ressources en eau connaissent un niveau de pollution très élevé. À la croissance démographique inquiétante s'ajoute le fait que la majorité des pauvres vivent dans les villes où s'accumulent les déchets solides insuffisamment traités et où l'air est pollué par les transports et l'activité des petites et moyennes entreprises. Les pays de la région doivent par ailleurs tenter de réaliser la croissance économique et augmenter les exportations sans endommager davantage l'environnement, d'affecter des ressources suffisantes aux domaines de la santé et de l'enseignement et de faire face aux problèmes liés à l'immigration et à la dette extérieure.

33. Face à ces problèmes, les pays de la région se sont employés à intégrer l'élément environnement dans leurs dispositions administratives et juridiques. À mesure que progresse le processus de paix en Amérique centrale, les pays se préoccupent davantage des liens qui existent entre libéralisation commerciale, environnement et développement économique. Ainsi,

les cinq pays membres du Marché commun centraméricain et Panama et Belize ont souscrit à l'Alliance pour le développement durable d'Amérique centrale, qui fixe des objectifs communs à atteindre en vue d'améliorer la qualité de vie de l'être humain. Toute stratégie de développement doit de ce fait tendre vers une croissance qui génère l'égalité sociale et une transformation des modes de production et de consommation de façon à assurer l'équilibre écologique de la sous-région. Les conseils nationaux pour le développement durable sont chargés d'appliquer les mesures énoncées dans l'Alliance.

34. Par ailleurs, la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD) ainsi que le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA), organismes régionaux chargés de l'environnement, du développement et de l'intégration économique, ont proposé une série d'accords portant sur la biodiversité, les déchets dangereux et les forêts. Il s'agit, entre autres, de la Convention pour la conservation de la biodiversité et la protection des zones forestières prioritaires en Amérique centrale, la Convention régionale sur les mouvements transfrontières de déchets toxiques, la Convention régionale sur les forêts et la Convention de l'Amérique centrale sur les changements climatiques. Des initiatives ont été entreprises en matière d'environnement, dont le couloir biologique d'Amérique centrale qui vise à assurer une utilisation durable de la biodiversité. La CCAD et le SIECA ont élaboré un programme dont l'objectif serait d'accroître la complémentarité entre les initiatives régionales et nationales et d'améliorer la coordination et la coopération entre les diverses entités qui appuient l'Amérique centrale dans sa recherche du développement durable.

35. Bien que les pays de la région soient parvenus à ce que le développement durable axé sur la population occupe une place prioritaire dans leurs programmes politiques, économiques et sociaux, et bien que la société civile apporte une contribution de plus en plus importante en ce sens, il reste un long chemin à parcourir. L'extrême pauvreté, les modes de production et de consommation non viables, le réchauffement de l'atmosphère, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la diminution de la biodiversité et la pollution des eaux internationales sont des problèmes qui touchent tous les pays et sont en passe de transformer l'écosystème

de la planète. Par ailleurs, les engagements en matière de préservation et de protection de l'environnement et de développement durable qui ont été pris à la Conférence de Rio en 1992 ne sont toujours pas pleinement respectés. Le Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir l'année prochaine en Afrique du Sud, sera l'occasion de mobiliser la volonté politique de la communauté internationale, de prendre des mesures concrètes pour réaliser les engagements pris à Rio, d'évaluer les progrès faits en ce sens et de réaffirmer la notion de développement durable.

36. **Mme Motlová** (République tchèque) dit que dans la perspective du Sommet mondial pour le développement durable, qui aura lieu dans 10 mois, il importe d'examiner les succès qui ont été remportés et les manquements qui subsistent depuis la Conférence de Rio, ainsi que d'envisager de nouvelles mesures. Il convient de prendre en compte les résultats acquis par les processus régionaux, la contribution des séminaires de spécialistes, et les avis des parties prenantes. Les organismes intergouvernementaux devraient accorder la priorité à la préparation du Sommet. Par ailleurs, il faudrait relier, au stade préparatoire, la Conférence internationale sur le financement du développement au Sommet mondial pour le développement durable.

37. Convaincue que les pays eux-mêmes doivent prêter leur appui au processus, la République tchèque s'emploie à intégrer les principes du développement durable dans la politique nationale en matière d'environnement et les politiques sectorielles. Elle est en train de mettre au point la stratégie nationale pour le développement durable en tenant compte des vues du public et des engagements des différentes parties prenantes. Pour encourager le changement des modes de consommation et de production, elle a recours à des mesures juridiques, institutionnelles et économiques ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation et d'éducation.

38. Pour ce qui est des résultats attendus du Sommet, la République tchèque s'aligne sur la position de l'Union européenne, qui a été présentée par le représentant de la Belgique.

39. La République tchèque estime que, durant les travaux préparatoires du Sommet, les vues et idées des parties prenantes devraient être exposées aux gouvernements afin que leur action soit mieux coordonnée et ait un impact plus grand. La

communauté scientifique devrait être davantage associée à la prise de décisions, ce qui suppose un renforcement des structures au niveau international. Le Sommet devrait reconnaître l'importance que revêt la diversité biologique pour le développement durable, ainsi que le rôle prééminent que joue l'enseignement en la matière. La République tchèque appuie par ailleurs l'idée d'une « nouvelle donne mondiale » qui devrait cependant être encore approfondie.

40. **Mme López-Camacaro** (Venezuela) s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à la déclaration faite par le représentant du Chili au nom du Groupe de Rio.

41. Lors du Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir en 2002, les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement pourront être mesurés en fonction des résultats acquis au cours des 10 dernières années par les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales dans l'application d'Action 21.

42. Le Venezuela a activement participé à l'élaboration de rapports nationaux sur la mise en oeuvre d'Action 21. Le Bureau d'analyse de l'information nationale est chargé de mettre au point le profil de pays qui doit être présenté lors du Sommet, et dans lequel une restructuration institutionnelle visant à associer aussi bien le secteur public que le secteur privé dans le processus du développement durable est exposée.

43. Le Venezuela mesure toute l'importance de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement qui doit se tenir au cours du premier semestre 2002, car l'insuffisance des ressources financières ainsi que des modalités de transfert de technologie et de renforcement des capacités est précisément ce qui entrave la mise en oeuvre d'Action 21.

44. Le Venezuela estime qu'Action 21 ne doit faire l'objet d'aucune nouvelle négociation ni d'aucun ajout. Il conviendrait plutôt de définir les domaines qui exigent des efforts particuliers aux fins de la mise en oeuvre d'Action 21.

45. Le Venezuela s'emploie activement à maintenir l'équilibre entre le développement économique et la préservation et l'utilisation durable des ressources et

estime que le Sommet mondial doit accorder la priorité à l'élimination de la pauvreté, sujet de préoccupation des pays du Sud. Il importe que la communauté internationale favorise, par une aide financière plus importante, le renforcement des programmes de coopération, afin que les pays en développement puissent disposer d'une capacité de production écologiquement viable qui leur permette d'assurer un développement durable et d'améliorer ce faisant la qualité de vie de leur population.

46. **M. Leslie** (Belize), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), indique qu'il souscrit à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Abordant d'emblée l'alinéa a) du point 98, il constate avec regret que la communauté internationale n'a pas progressé dans la réalisation des objectifs fixés au Sommet Rio+5 consacré à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21. C'est pourquoi un nouvel appel en faveur de la mobilisation des ressources nécessaires à la pleine application de ce programme devrait être lancé lors du prochain sommet de Johannesburg. La CARICOM se déclare, par ailleurs, fermement opposée à une renégociation d'Action 21.

47. Le Programme d'action de la Barbade adopté en 1994 s'inspire des principes fondamentaux énoncés dans Action 21 tout en tenant compte des problèmes particuliers des petits États insulaires en développement. Les plans d'action nationaux mis en oeuvre par les pays membres de la CARICOM comportent de nombreux programmes destinés à promouvoir le développement durable. À cet égard, l'University of the West Indies continue d'aider les pays membres de la CARICOM à renforcer durablement leurs capacités grâce à des programmes de formation à court et long termes. Elle s'emploie également, en collaboration avec le secrétariat de la CARICOM et d'autres partenaires, à collecter des données statistiques de base concernant l'impact des changements climatiques sur les économies de la région. Il est à noter, toutefois, que les efforts entrepris par les pays de la CARICOM restent limités faute de ressources financières suffisantes.

48. La survie des petits États insulaires en développement est tributaire des conditions environnementales. Ainsi, les ravages causés par les catastrophes naturelles, en particulier les ouragans, peuvent avoir des répercussions extrêmement graves

sur les secteurs économiques et sociaux de ces pays. Les pays membres de la CARICOM réaffirment donc leur détermination à mettre en oeuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto. Les changements climatiques sont, notamment, à l'origine d'une dégradation de l'eau douce, sur le plan tant qualitatif que quantitatif, ainsi que d'une détérioration des zones côtières et des écosystèmes marins dans l'ensemble des pays membres de la CARICOM. C'est pourquoi ces derniers demandent à nouveau aux Nations Unies d'instituer un régime spécial pour la mer des Caraïbes.

49. Outre les problèmes d'ordre écologique, la mondialisation et la libéralisation des échanges ont pénalisé les économies ouvertes des pays membres de la CARICOM. Bien que les objectifs fixés à la Conférence de Rio n'aient pas été atteints dans la région, les gouvernements continuent de travailler en étroite collaboration avec la société civile et le secteur privé pour y parvenir et d'organiser des campagnes d'information sur les problèmes liés au développement durable.

50. Abordant ensuite les alinéas d) et g) du point 98, l'intervenant note avec satisfaction que de nombreux pays sont devenus parties à la Convention sur la diversité biologique et ont signé le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. L'accès aux ressources génétiques doit être équitable si l'on veut que les acteurs concernés, en particulier les populations autochtones, soient en mesure d'appliquer pleinement la Convention. À cet égard, le représentant salue les efforts réalisés par les Nations Unies pour promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et lance un appel pour que les recommandations faites par la Commission du développement durable dans ce domaine soient largement promues et mises en oeuvre. Il fait l'éloge, en particulier, du Programme solaire mondial 1996-2005 qui permet d'alimenter en énergie les zones rurales et isolées des pays en développement et demande que des mesures soient prises pour régler les problèmes d'ordre technique, économique et juridique qui entravent sa mise en oeuvre dans ces pays.

51. **M. Howell** (Directeur par intérim de l'Organisation internationale du Travail) souligne que le succès des politiques de développement et de protection de l'environnement dans une optique à long terme est étroitement lié aux stratégies en matière

d'emploi, notamment dans les trois grands secteurs que sont l'énergie, les transports et l'agriculture.

52. Évoquant tout d'abord la question de l'énergie, l'intervenant fait observer que le manque d'accès des populations rurales aux ressources énergétiques constitue l'un des grands problèmes mondiaux à l'origine de la pauvreté et de l'exode rural mais aussi de la déforestation et de la dégradation des sols. Les membres de la communauté internationale doivent donc collaborer étroitement pour définir de grandes orientations visant à promouvoir des solutions énergétiques rationnelles.

53. Passant ensuite à la question des transports, l'intervenant rappelle que ce secteur est l'un des principaux consommateurs d'énergie et producteurs de gaz à effet de serre et autres polluants, et recommande que des stratégies d'investissement soient adoptées en ce qui concerne la production de véhicules et le développement des infrastructures, stratégies qui devraient également favoriser la création d'emplois.

54. Abordant enfin la question de l'agriculture, l'intervenant fait observer que ce secteur emploie 3 % de la population active dans les pays industrialisés contre plus de 80 % dans les 10 pays les plus pauvres du monde, et préconise que des mesures soient prises en vue d'améliorer la productivité des terres et de la main-d'oeuvre et de lutter ainsi contre la pauvreté. Il faudrait pour cela renforcer les liens de partenariat entre les secteurs public et privé pour introduire des technologies radicalement nouvelles et augmenter les revenus dans le secteur agricole primaire.

55. L'Organisation internationale du Travail a lancé un programme visant à promouvoir la santé et la sécurité des travailleurs dans le monde entier, en particulier des personnes travaillant dans les secteurs à risque, et elle collabore étroitement, à cet effet, avec l'Organisation mondiale de la santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. L'orateur rappelle qu'en la matière, la prévention reste le moyen de protection le plus efficace.

56. Les liens existant entre environnement, emploi et développement durable seront à l'ordre du jour du Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg. L'OIT est convaincue que des conditions de travail décentes sont un facteur de développement durable, d'où la nécessité de rapprocher les politiques de l'environnement et de l'emploi, notamment par le biais de projets de travaux publics à

forte intensité de main-d'oeuvre. À cet égard, l'OIT s'emploie à promouvoir une politique de l'emploi fondée sur le développement économique, les droits des travailleurs, le dialogue social et la protection sociale, et reconnaît que les politiques de l'environnement joueront un rôle essentiel dans l'évolution du marché de l'emploi.

57. **M. Ingolfsson** (Islande) indique que le prochain Sommet mondial pour le développement durable permettra de réaffirmer les engagements pris précédemment par la communauté internationale, notamment à la Conférence de Rio, mais qu'il devra tenir compte des changements économiques, technologiques et politiques récents et refléter les idées nouvelles. Il propose, en s'appuyant sur les travaux de l'Assemblée générale, d'axer les débats sur les thèmes de la lutte contre la pauvreté, de l'utilisation efficace des ressources et de la protection de l'intégrité fonctionnelle des écosystèmes. À cet égard, le principe de l'aide « découplée » peut constituer un instrument de choix au service de la croissance économique.

58. Le Sommet devrait également mettre l'accent sur la nécessité de protéger les océans, qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes et dans le développement durable de certains pays en développement, en particulier des petits États insulaires. Plusieurs mesures ont d'ailleurs été prises récemment à cet effet, notamment l'adoption de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la tenue de la Conférence de Reykjavik pour une gestion responsable des pêches au niveau des écosystèmes marins, organisée récemment par le Gouvernement islandais et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et coparrainée par le Gouvernement norvégien. La déclaration adoptée à l'occasion de cette conférence représente une contribution majeure des pays possédant des pêcheries au Sommet mondial pour le développement durable.

59. **M. Shen** (Chine) indique qu'il souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il fait ensuite observer que, bien que de nombreux pays aient intégré la notion de développement durable dans leurs politiques de développement depuis l'adoption d'Action 21, l'environnement mondial a continué de se détériorer et les objectifs fixés à la Conférence de Rio sont encore loin d'être atteints. En particulier, peu de progrès ont

été enregistrés dans le domaine de la coopération internationale en ce qui concerne la mobilisation des ressources financières et les transferts de technologies. L'orateur souligne que l'aide publique au développement a atteint en 2000 son niveau le plus bas, tombant à 0,22 % du produit national brut des pays développés contre 0,35 % en 1991.

60. Le prochain Sommet mondial pour le développement durable, qui sera l'occasion de réaffirmer les engagements pris à Rio, doit présenter un certain nombre de caractéristiques essentielles pour être couronné de succès. Premièrement, il devrait réaffirmer les principes adoptés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, notamment les principes des responsabilités communes mais différenciées et des droits souverains sur les ressources, et promouvoir leur application. Deuxièmement, il devrait favoriser la pleine application d'Action 21 grâce à l'adoption de programmes concrets. Troisièmement, il devrait avoir pour priorité d'aider les pays en développement à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent dans la réalisation des objectifs d'Action 21, grâce, notamment, à l'octroi d'un appui financier et technique. À cet égard, il convient d'établir des passerelles entre les problèmes sectoriels et les problèmes intersectoriels de manière à mettre au point des calendriers et programmes destinés à faciliter la mobilisation de ressources financières, les transferts de technologies et le renforcement des capacités. Quatrièmement, les débats portant sur la gestion internationale de l'environnement devraient s'inspirer des trois piliers du développement durable et des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, et refléter les vues de toutes les parties concernées.

61. Pour conclure, le représentant indique que son gouvernement, qui attache une grande importance au Sommet mondial pour le développement durable, a déjà mis sur pied un comité préparatoire national et organisé une réunion préparatoire au niveau des pays de l'Asie du Nord-Est.

62. **M. Lorenzo** (Mexique), s'associant à la déclaration faite par l'Ambassadeur du Chili au nom du Groupe de Rio, dit que, selon son pays, la détérioration de l'environnement crée ou aggrave la pauvreté dans le monde et qu'à l'inverse, dans les zones frappées par la misère, le milieu naturel se dégrade plus qu'ailleurs. C'est pourquoi il est indispensable de gérer rationnellement les ressources naturelles pour faire

progresser les objectifs d'élimination de la pauvreté et de mise en oeuvre du développement durable.

63. Le Sommet mondial pour le développement durable offre à la communauté internationale l'occasion privilégiée de réaffirmer ses engagements à l'appui de la Déclaration de Rio et d'Action 21, de faire le bilan des progrès accomplis dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, de passer en revue les nouveaux défis à vaincre et de donner un nouveau souffle à son action, mais il faudra qu'elle s'accorde sur une même vision de l'avenir et qu'elle manifeste la volonté politique de se mobiliser dans le respect du principe de la responsabilité commune mais différenciée.

64. Le Mexique prend une part active aux travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de la gestion internationale de l'environnement dont les fructueux travaux, qui consistent à procéder à une analyse détaillée des faiblesses institutionnelles actuelles ainsi que des besoins et options futurs en matière de renforcement de la gestion internationale de l'environnement, apporteront une importante contribution au processus préparatoire du Sommet. Par ailleurs, figurant parmi les 12 pays qui, à eux tous, abritent les deux tiers des espèces vivantes de la planète, le Mexique a signé le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques se rapportant à la Convention sur la diversité biologique. Il juge nécessaire que les activités de renforcement des capacités au titre du Protocole s'exécutent en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et il lance un appel pour qu'un plus grand nombre d'États signent cet important instrument qui permet de clarifier la réglementation en matière de prévention des risques biotechnologiques. Il réaffirme aussi son appui au Protocole de Kyoto, ayant intensifié ses efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre même si sa part est minime dans le volume total d'émissions dans le monde. Il juge que les accords conclus lors de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques constituent un bon départ pour que tous les pays du monde s'attaquent ensemble au problème des changements climatiques dans le respect du principe de la responsabilité commune mais

différenciée. Car pour résoudre le problème de l'évolution du climat, il faudrait assurer une meilleure compatibilité entre les politiques économiques et environnementales en tenant compte des besoins et des particularités de chaque pays.

65. **Mme Georgieva** (Directrice du Département de l'environnement de la Banque mondiale) dit que la communauté internationale n'a pas d'autre choix que de progresser au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg car sa survie dépend des questions à l'ordre du jour : la pauvreté, la détérioration de l'environnement, les changements climatiques, la paix et la sécurité, et la propagation des maladies comme le sida. Par ailleurs, elle a plus intérêt que jamais à s'acquitter de ses engagements depuis les événements du 11 septembre qui vont encore aggraver le sort des pauvres dans le monde en développement. Ainsi, la croissance économique devrait diminuer de 0,5 à 0,75 % en 2002, plongeant jusqu'à 10 millions de personnes supplémentaires dans la misère. Et 20 000 à 40 000 enfants de moins de 5 ans seront victimes des conséquences économiques des attaques alors même que la pauvreté compromet la lutte contre la malnutrition et diverses maladies infantiles.

66. Dans ce contexte, il conviendrait d'élargir les perspectives ouvertes aux millions de personnes privées des avantages du progrès économique et social, et ce de manière écologiquement rationnelle. Or, juxtaposés, la pénurie de ressources et l'accroissement démographique compromettent la durabilité du développement dans de nombreux pays pauvres : certains pays en développement perdent jusqu'à 4 à 8 % de leur produit intérieur brut en raison des pertes de productivité et de capital naturel dues à la détérioration de l'environnement. C'est pourquoi le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé une nouvelle stratégie pour l'environnement qui appuie des modes de développement ne nuisant pas à la santé et aux moyens d'existence des populations ni à la durabilité à long terme des ressources naturelles. Un autre facteur est également à prendre en compte, celui des conflits et de la violence qui sont à la source de certains des problèmes économiques et sociaux les plus aigus dans le monde dans la mesure où ils entravent le développement et entament le capital physique, économique et humain et le tissu social d'un pays. L'action de prévention et de reconstruction constitue donc un volet central des politiques de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale.

67. Face à des défis aussi complexes, il est indispensable que le Sommet ne se limite pas au seul thème de l'environnement mais inscrive le débat dans la perspective plus large de la durabilité. C'est pourquoi la prochaine édition du Rapport sur le développement dans le monde, qui sera lancée au Sommet, portera sur l'interaction de la croissance, de la réduction de la pauvreté, de la cohésion sociale et de l'environnement. La Banque mondiale espère que ce rapport enrichira le débat mondial à un moment où les particuliers et les communautés se doivent de mieux gérer leurs ressources humaines, sociales, physiques et naturelles à long terme et de revoir leurs postulats de base sur l'utilisation des richesses de la planète et la planification du développement économique. La Banque mondiale aimerait voir la communauté internationale s'employer davantage à réformer le système de comptabilité nationale et de mesure de la croissance et du développement.

68. La Banque mondiale poursuit également ses travaux sur l'interdépendance de la durabilité et de la réduction de la pauvreté en mettant l'accent sur l'énergie, l'eau, la terre et la sécurité alimentaire dans le monde en développement. Elle fait siens les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire qui font désormais figure d'indicateurs clefs du développement durable. À la veille du Sommet de Johannesburg, elle aidera au financement de projets assortis de solides objectifs dans les domaines de l'environnement et du développement social; elle établira des politiques, des réglementations et des moyens d'application en faveur des investissements du secteur privé dans des activités citoyennes et des produits et des services verts, et mettra en place des mécanismes novateurs et de nouveaux marchés au service des besoins de l'environnement, comme le Prototypage Carbon Fund (PCF) et le Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF). La Banque mondiale s'efforce aussi d'assumer sa responsabilité sociale et écologique dans ses propres locaux en réduisant l'empreinte écologique de ses bâtiments et en se fixant des normes de comportement dans ce domaine. La Société financière internationale (SFI) a un rôle important à jouer en encourageant les entreprises à suivre cette voie en réalisant des investissements durables et équitables dans le monde en développement.

69. Ainsi, aussi ambitieux et imposant que soit l'ordre du jour de Johannesburg, il offre une chance

réelle de révéler le dynamisme des efforts de collaboration et d'oeuvrer au bien commun si tous les intervenants – organismes des Nations Unies, administrations publiques, entreprises, communautés urbaines et rurales, pays riches et pauvres – s'unissent pour vaincre les immenses obstacles imposés à l'humanité et prennent le bon tournant sur la voie du développement durable.

70. **M. Serbini** (Brunéi Darussalam), s'associant à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la Conférence de Rio a permis à la communauté internationale de se faire une conception précise de la réalisation du développement durable et de s'accorder largement sur les moyens à mettre en oeuvre. Malheureusement, les progrès accomplis en vue de cet objectif sont encore insuffisants. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (A/56/379), la date choisie pour la tenue du Sommet correspond à une étape cruciale et marque un tournant pour les efforts entrepris en vue de réorienter la société mondiale vers un avenir durable. Le Sommet offre donc l'occasion de faire le point sur l'application des engagements de Rio et de définir des orientations concrètes.

71. Le problème de l'environnement étant vaste et complexe de par ses ramifications politiques, économiques et sociales, il a fallu mobiliser des moyens considérables pour appliquer efficacement l'Action 21 : en effet, la gestion de ce programme exige une approche pluridimensionnelle pour équilibrer le développement économique et social et le développement de l'environnement et mieux prendre en compte l'impact régional et international de l'action menée. Il est donc nécessaire que les pays développés partagent avec les pays en développement l'expertise et l'expérience qui leur permettront de renforcer leurs capacités et leurs connaissances dans les domaines scientifique et technique, et que ces partenariats favorisent l'appropriation locale des interventions. En effet, il est indispensable d'appliquer le principe de la « responsabilité commune mais différenciée » et de tenir compte des particularités de chaque pays, qu'il s'agisse de son tissu social ou de l'orientation des objectifs nationaux de développement économique.

72. Le Brunéi Darussalam est déterminé à redoubler d'efforts en faveur de la gestion de l'environnement et du développement durable par le biais de sa stratégie nationale pour l'environnement et de l'action menée à l'échelle régionale dans le cadre de l'Association des

nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), notamment pour résoudre le problème de la brume sèche.

73. À ce titre, un autre élément intervient puissamment en faveur de la viabilité de l'environnement : la nécessité pour la communauté internationale de sensibiliser le public à l'importance de la protection de l'environnement par le biais de campagnes d'information et de systèmes d'alerte avancée permettant aux populations d'être plus vigilantes vis-à-vis des problèmes écologiques.

74. **M. Choi** (République de Corée) juge encourageant que de multiples activités aient été organisées à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale pour assurer la réussite du Sommet mondial pour le développement durable. L'approche novatrice qui a été adoptée, à caractère participatif, permettra de recenser les problèmes propres à chaque région et de définir l'action mondiale à entreprendre dans une perspective régionale. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue les défauts inhérents à ce type de démarche, comme le manque de transparence et l'inefficacité de la coordination à l'échelle mondiale. La délégation coréenne est convaincue que le Sommet devrait raviver la volonté politique nécessaire à l'élaboration d'une nouvelle feuille de route sur la base des progrès accomplis et des difficultés diagnostiquées, sans pour autant réviser les engagements pris à Rio. Le Sommet devrait aussi prendre en compte les répercussions du processus accéléré de mondialisation dont on n'avait pas encore une idée très nette il y a 10 ans à Rio. En effet, la mondialisation ouvre de nouveaux horizons au développement mais se traduit aussi par l'aggravation des inégalités et la marginalisation, de sorte que le Sommet devrait avoir pour thème central l'élimination de la pauvreté et le développement durable dans le contexte de la mondialisation.

75. À cet égard, la République de Corée attache une grande importance à l'aboutissement de la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey car cette manifestation permettra d'examiner les questions relatives aux moyens d'exécution d'Action 21 et elle estime que les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire peuvent aussi orienter le processus préparatoire. Elle souligne le rôle important joué par les diverses parties prenantes lors des préparatifs et tient aussi à rappeler l'utilité des techniques de l'information et de la communication qui sont l'un des moteurs de la nouvelle société de l'information.

76. Les progrès accomplis dans le domaine de la gestion internationale de l'environnement méritent aussi d'être consacrés par le Sommet : depuis Rio, la protection de l'environnement a été institutionnalisée sous de multiples formes mais un effort de coopération s'impose à ce stade pour rationaliser cette entreprise et s'assurer qu'au moment de créer de nouvelles instances ou de redéfinir les relations entre organismes de défense de l'environnement, il soit dûment tenu compte des implications à long terme des interventions et de la complexité de leurs enjeux.

77. La République de Corée, à son échelle, appuie la coopération régionale en vue de l'application d'Action 21, prend les mesures juridiques voulues et associe étroitement la société civile et les collectivités locales aux choix collectifs et aux initiatives s'inscrivant dans ce cadre. Elle compte aussi contribuer au fonds d'affectation spéciale qui aidera les délégations de pays en développement à participer au Sommet, et participer activement à tout le processus préparatoire.

78. **M. Ayari** (Tunisie), s'associant à la position exprimée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les objectifs que la communauté internationale s'est assignés à Rio en matière de développement durable et de préservation de l'environnement sont encore loin d'être atteints : l'environnement continue de se dégrader sur le plan mondial, la pauvreté demeure préoccupante, l'écart entre les pays riches et les pays pauvres ne cesse de s'élargir et les habitudes en matière de consommation, de production et d'émission de polluants ou de substances toxiques demeurent globalement non conformes à un schéma de développement durable. Devant l'aggravation des dangers qui menacent désormais l'équilibre écologique, il est devenu impératif d'accorder la plus grande attention à l'exploitation des ressources naturelles et à la sauvegarde continue des équilibres écologiques et de prendre des mesures énergiques pour combattre les fléaux naturels tels que la désertification.

79. Dans ce contexte, le Sommet mondial pour le développement durable devra débattre des trois composantes essentielles que sont la croissance économique et le développement, le développement social, et la protection de l'environnement, en reconnaissant l'interdépendance de ces trois facteurs, et réaffirmer le principe fondamental des responsabilités

communes mais différenciées entre les États. La Tunisie attache également une grande importance à la transparence du processus Rio+10, qui, après avoir fait le bilan des 10 dernières années, devrait concevoir des actions concrètes pour l'avenir et arrêter un calendrier précis de mise en oeuvre des engagements de Rio concernant, en particulier, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, le transfert des technologies écologiquement rationnelles et la fourniture de ressources financières. Elle espère que le Sommet de Johannesburg constituera un tournant et permettra d'adopter des mesures efficaces de lutte contre la pauvreté qui est l'une des causes de la dégradation de l'environnement.

80. La politique tunisienne en matière de protection de l'environnement a pour but de préserver l'équilibre écologique, de sauvegarder les ressources naturelles et humaines et de lutter contre les diverses formes de pollution. Elle ambitionne aussi de concilier les besoins du développement avec les impératifs environnementaux afin de protéger les éléments naturels, d'atténuer les risques qui pèsent sur ces ressources et d'améliorer les conditions de vie de la population. Signataire de la majorité des conventions internationales relatives à la protection de l'environnement, la Tunisie a été parmi les premiers pays à concrétiser, au niveau national, les recommandations du Sommet de Rio avec la mise en place du cadre institutionnel et juridique pour la protection de l'environnement, la création d'une commission nationale du développement durable, l'élaboration d'un programme national Action 21 et l'intégration de la protection de l'environnement dans les différents plans économiques et sociaux. Cette politique s'articule principalement autour de trois axes : la préservation des équilibres globaux de l'environnement et la bonne gestion des ressources du pays; le confinement des phénomènes de pollution dans des limites acceptables selon les normes internationales, et l'implication du citoyen dans la protection de son environnement et la promotion des conditions du développement durable. Cette politique a eu comme corollaire la mise en place de nouvelles approches axées essentiellement sur l'élimination des causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la promotion de modes de consommation et de production plus rationnels et plus propres, la maîtrise du croît démographique et la protection de la santé.

81. Sur tous ces plans et selon les paramètres qui constituent la base du développement durable, les résultats obtenus ont été au-delà des objectifs escomptés : la proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté est passée de 7,6 % en 1990 à 4,2 % en l'an 2000. Il faut y voir la résultante, d'une part, d'une stratégie globale visant à assurer un revenu minimum suffisant à tous les citoyens et, d'autre part, de l'amélioration du cadre de vie par la généralisation de l'accès à l'eau potable, à l'électricité, aux réseaux de communication et de transport, et par le développement des équipements de santé.

82. Dans cette grande tâche collective qui mobilise toute la communauté internationale, il faut certes compter sur les moyens humains et matériels mais aussi renforcer la coopération internationale pour l'application des conventions relatives à la protection de l'environnement et promouvoir un nouveau partenariat mondial et une nouvelle éthique sociale qui doivent être l'objectif et l'ambition du Sommet de Johannesburg.

83. **Mme Viotti** (Brésil) s'associe aux déclarations faites par la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le Chili au nom du Groupe de Rio. Elle souhaite saisir cette occasion pour présenter quelques observations préliminaires sur les résultats de la Conférence des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacrée à la préparation du Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenue à Rio les 23 et 24 octobre 2000. Il s'agissait d'une conférence ministérielle organisée avec le concours de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Dans son allocution d'ouverture, le Président Fernando Enrique Cardoso a souligné l'engagement résolu du Brésil en faveur d'un développement durable et d'une mise en oeuvre vigoureuse des accords qui ont été conclus à Rio, il y a près de 10 ans. Il a prôné une nouvelle solidarité fondée sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée, c'est-à-dire qui permette d'assurer une répartition adéquate des charges en tenant compte du fait que certains pays qui ont joué traditionnellement un rôle dominant dans l'exploitation des ressources naturelles de la planète ont une responsabilité particulière à assumer et en donnant aux pays en développement les moyens nécessaires à la réalisation d'un développement durable. La Conférence a adopté le Programme d'action de Rio de Janeiro dans

la perspective du Sommet de Johannesburg qui doit se tenir en 2002. Les participants ont constaté que les progrès importants accomplis aux niveaux mondial et régional sur le plan de la sensibilisation, du renforcement des institutions, des politiques et des dispositions normatives, ou encore de la participation de la société civile, avaient contribué à une meilleure prise en compte de l'environnement dans le processus de développement. Ils ont aussi recensé les obstacles qui entravaient la réalisation d'un développement durable, notamment les retombées négatives de la mondialisation, l'insuffisance des transferts de technologie, malgré les efforts consentis par les pays de la région pour créer un environnement plus propice, la pénurie de ressources et le problème persistant de l'accès des exportations des pays en développement aux marchés des pays développés. On a pris des engagements et fixé des orientations pour l'avenir qui avaient trait, par exemple, au renforcement des capacités et des institutions et à la nécessité d'adopter une approche intégrée. La Conférence a appelé l'attention sur l'importance d'un renforcement de la coopération internationale dans de nombreux secteurs liés à l'environnement et au développement et pris acte du rôle que la société civile et les grands groupes pouvaient jouer dans la promotion d'un développement durable. Elle a suggéré d'accorder un rang de priorité élevé aux questions intersectorielles relatives, entre autres, aux finances, à la science et la technique, au renforcement des capacités et à la vulnérabilité dans l'ordre du jour du Sommet mondial pour le développement durable. En ce qui concerne les finances, les ministres ont souligné l'importance qu'ils attachaient à la réalisation des objectifs fixés en matière d'aide publique au développement, ainsi que la nécessité d'encourager la participation du secteur privé à des projets axés sur la promotion du développement durable par des incitations appropriées, de mettre des ressources supplémentaires à la disposition du Fonds pour l'environnement mondial, d'accorder un allègement de la dette aux pays en développement très endettés et d'ouvrir les marchés des pays développés aux exportations des pays en développement. Pour ce qui est du transfert de technologie, ils ont recommandé l'adoption de mesures propres à encourager la mise en place de mécanismes efficaces pour faciliter les transferts de technologies non polluantes au service d'un développement durable. Étant donné la vulnérabilité de nombreux pays de la région face aux catastrophes naturelles, les ministres ont insisté sur

l'importance des instruments de planification, des politiques d'aménagement du territoire et des systèmes de sensibilisation aux risques et d'alerte avancée. Ils ont recommandé de définir un ensemble d'indicateurs de base, y compris un indice de vulnérabilité, qui permettront de réaliser des progrès dans ce domaine. Enfin, ils ont proposé un thème central pour le Sommet de Johannesburg : « Acheminement vers une nouvelle mondialisation assurant un développement équitable et durable, sans exclusion ».

84. **M. Al-Hazeem** (Koweït) dit que son pays a pris part à toutes les conférences des Nations Unies relatives à l'environnement et au développement durable et qu'il sera heureux de participer au Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg en septembre 2002. Le Koweït accorde une importance particulière à la protection de l'environnement et à la coopération régionale dans ce domaine. Le secteur de l'environnement est placé sous la direction d'une autorité institutionnelle dotée de toutes les compétences voulues; le Conseil de la protection de l'environnement est un organe consultatif de l'État qui est chargé de réunir des données et de fournir des avis lors de l'élaboration des politiques. Il existe un autre organisme qui s'occupe de questions relatives à l'environnement, l'Office général de l'environnement. Il faut signaler également la création d'une organisation régionale chargée de la protection de l'environnement marin, qui a son siège à Koweït. Le Koweït attache une grande importance à sa présence au sein du Conseil de coopération du Golfe, organisme qui a réalisé des progrès considérables dans tous les domaines, et notamment celui de l'environnement, depuis sa création. La protection de l'environnement est devenue un critère essentiel pour l'approbation d'un projet quelconque, qu'il soit parrainé par l'État ou par une entité privée. Lors de leur dix-huitième réunion au sommet, tenue à Koweït en 1997, les chefs d'État des pays membres du Conseil ont adopté un système unifié pour la gestion des déchets par le biais de la promulgation d'une loi qui protège les populations et l'environnement contre les retombées nuisibles liées à la production, au stockage et au traitement des déchets.

85. Le Koweït est fermement convaincu qu'il existe un lien étroit entre la pauvreté et la détérioration de l'environnement. Les politiques relatives à l'environnement doivent être accompagnées de politiques axées sur l'élimination de la pauvreté. Dans ce contexte, il convient de tenir compte des

dispositions de la Déclaration ministérielle de Malmö et des résolutions du Conseil d'administration du PNUE. Avec l'appui des États Membres, le Koweït a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale d'une question intitulée « Célébration de la Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé », initiative qui, selon lui, va dans le sens des décisions adoptées à l'occasion du Sommet du Millénaire, au cours duquel les États Membres se sont engagés à respecter la nature dans l'intérêt des générations à venir et à protéger notre environnement commun.

86. **M. Benmehidi** (Algérie) dit que le Sommet mondial pour le développement durable est appelé à établir un diagnostic objectif et sans complaisance de la mise en oeuvre d'Action 21. Le rapport du Secrétaire général sur les préparatifs du Sommet (A/56/379) fait ressortir que les différentes préoccupations exprimées au cours des diverses réunions préparatoires sont, pour la plupart, communes à toutes les régions du monde en développement. Il s'agit de l'état préoccupant de l'environnement, de la progression de la pauvreté, de l'inquiétude à l'égard des retombées négatives de la mondialisation sur les pays en développement, de l'insuffisance des infrastructures dans ces pays et de la rareté des ressources financières mises au service du développement durable, sans oublier le fardeau de la dette extérieure. Le rapport révèle également une très nette prise de conscience, en particulier en Afrique, de l'importance des conditions-cadres comme la paix et la sécurité, les progrès vers la démocratie et dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que la bonne gouvernance à tous les niveaux pour l'instauration d'un développement durable. Il est cependant incontestable que le processus préparatoire met déjà en avant les attentes des pays défavorisés quant au renforcement de leurs capacités institutionnelles, à la nécessité de mettre la science au service du développement, au transfert de technologie et à l'exigence incontournable d'assurer au développement durable un niveau de financement en rapport avec le principe juste de la responsabilité commune mais différenciée par l'octroi de prêts à des conditions de faveur ou au moyen des investissements étrangers directs.

87. Les étapes à venir du processus préparatoire vont, sans nul doute, porter l'empreinte du débat sur la corrélation entre la dégradation de l'environnement et la progression de la pauvreté que le Sommet de Rio

avait pourtant épuisé et tranché en consacrant dans Action 21 l'importance égale des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

88. À cet égard, il paraît hautement souhaitable d'éviter, lors de la première session de fond du Comité préparatoire, en janvier 2002, la propagation de la culture du préalable qui conduirait l'une ou l'autre partie à vouloir établir un ordre de priorité infondé et inopportun entre les trois piliers du développement durable que sont la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. Il serait plus profitable, pour le développement en général, que les efforts soient concentrés sur une plus grande synergie et une coordination accrue entre les travaux relatifs à la Conférence internationale sur le financement du développement et le processus Rio+10. En effet, l'interdépendance accrue entre les pays et les régions du fait de la mondialisation et de l'imbrication des sphères économique, sociale et environnementale appelle des réponses globales dans le cadre d'une approche globale.

89. L'Algérie considère que le rôle principal revient à l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est d'organiser et de promouvoir ce partenariat global. C'est dans cet esprit qu'elle a souscrit à l'idée de mettre en place une gouvernance internationale de l'environnement, dans laquelle le PNUE occuperait une place centrale.

90. En conclusion, l'orateur dit qu'il ne doute pas que la communauté internationale sera capable d'identifier les insuffisances enregistrées dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des solutions pour y remédier, dans un esprit de consensus.

91. **Mme Singh** (Inde) s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle fait remarquer qu'il existe déjà un consensus international sur les principes, les concepts et les paramètres fondamentaux du développement durable. Ils sont incorporés dans la Déclaration de Rio et dans le programme Action 21 qui sont toujours d'actualité. Pour les pays en développement, la croissance économique et l'élimination de la pauvreté demeurent des priorités absolues. L'Inde estime qu'il ne faut pas chercher à renégocier Action 21 lors du Sommet mondial pour le développement durable. Cette

conférence devrait s'attacher à cerner les difficultés et les obstacles rencontrés dans sa mise en oeuvre et à rechercher des solutions pratiques pour les surmonter, fondées sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée.

92. Lors de la session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée en 1997 à l'évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21, on a constaté que des progrès considérables avaient été réalisés au niveau national mais que, parallèlement, il fallait d'urgence remédier aux carences décevantes dans le respect des engagements internationaux pris volontairement par les pays développés s'agissant d'aider les pays en développement ou d'assumer les obligations résultant de leur industrialisation antérieure ainsi que des modes de production et de consommation non viables qu'elle avait engendrés.

93. Étant donné les moyens limités dont ils disposent et la faiblesse de leurs institutions, les pays en développement ont besoin d'une assistance internationale dans l'action qu'ils mènent en faveur de la réalisation d'un développement durable. L'Inde espère que, lors du Sommet de Johannesburg, il sera possible de négocier des engagements, avec des échéances précises, sur les moyens d'exécution, liés notamment au transfert d'écotechnologies à des conditions privilégiées aux pays en développement et aux ressources financières qui sont à leur disposition. La création d'un environnement international propice au développement, qui permet aux pays en développement de participer aux processus de fixation de normes et de prise de décisions, et d'un système commercial équitable, réglementé et non discriminatoire est un autre élément important. L'Inde espère que la Conférence internationale sur le financement du développement et la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC produiront des résultats positifs à cet égard.

94. L'Inde est favorable à l'approche participative qui a été convenue pour le Sommet de Johannesburg. Elle a amorcé les préparatifs et mis en place une structure institutionnelle à cette fin. Elle a participé à la réunion qui a eu lieu à Colombo en septembre pour la sous-région de l'Asie du Sud et attend avec intérêt la réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique qui se tiendra au Cambodge en novembre.

95. Les questions relatives à la gouvernance ne doivent pas être envisagées d'un point de vue étroit,

limité à l'environnement. Il faut tenir compte de l'existence et du rôle de plusieurs autres institutions internationales qui oeuvrent à la réalisation d'un développement durable. Une structure de gestion qui ne tiendrait pas compte de ce facteur primordial ne serait pas en phase avec les réalités et serait inopérante.

96. La délégation indienne espère que le Sommet de Johannesburg revitalisera un partenariat mondial qui tient compte des besoins particuliers des pays en développement et contribue à la réalisation des objectifs de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement et du Sommet du Millénaire.

97. **Mme Pià Comella** (Andorre) note avec satisfaction que les tables rondes et les consultations organisées avec les parties prenantes ont permis, en assurant une participation complète et dynamique au processus préparatoire, d'identifier les questions clefs qu'il faudra examiner lors du Sommet de Johannesburg. L'Andorre a pu participer à la réunion préparatoire régionale européenne qui s'est tenue les 23 et 24 septembre à Genève. Des thèmes prioritaires commencent à se dégager et il est important d'en prendre note pour en faire des axes de travail à partir desquels la communauté internationale pourra renouveler son engagement en faveur du développement durable. Dans cette optique, il serait sans doute judicieux de faire une synthèse préalable des conclusions de toutes les tables rondes régionales avant la deuxième session du Comité préparatoire.

98. En ce qui concerne le Sommet de Johannesburg, l'objectif général devrait être de renforcer l'engagement de la communauté internationale en faveur du développement durable. Cela implique de la part des gouvernements la volonté de tenir les engagements pris depuis 1992, mais aussi d'aller au-delà, de se donner de nouveaux objectifs ou de nouveaux moyens pour que les engagements se concrétisent. Il faudrait dans un premier temps procéder à un examen sincère des progrès accomplis depuis la Conférence de Rio, ce qui permettrait par la suite de définir une série d'initiatives précises et réalistes en vue d'améliorer la mise en oeuvre d'Action 21 dans les années à venir. D'autre part, l'Andorre partage le point de vue du Secrétaire général sur les questions qui doivent faire l'objet d'une attention particulière lors du Sommet mondial, à savoir : a) la pauvreté et la lutte pour son éradication; b) la protection, la conservation et la bonne gestion des zones et des écosystèmes nécessaires au

développement durable et à la santé de toute la planète; c) le renforcement des capacités et la coopération internationale; d) la place de l'Afrique dans le processus de mondialisation et ses conséquences pour le développement durable du continent et en général; e) la surconsommation, phénomène étroitement lié aux modes actuels de production, qui détermine fortement l'impact des sociétés occidentales sur l'environnement.

99. L'Andorre a accordé une attention particulière à la préparation du Sommet; à cette fin, elle se livre actuellement à une étude des différentes conventions. Elle devrait adhérer prochainement à la Convention sur la lutte contre la désertification, à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et à la Convention sur la diversité biologique. Par ailleurs, elle est en train d'expérimenter des modalités pratiques pour l'application d'Action 21, notamment au niveau local où certaines autorités ont pris des initiatives pour définir leur modèle de développement dans ce nouveau siècle. Au niveau national, le Ministère de l'environnement a entrepris d'établir un cadre de travail pour intégrer les principes du développement durable dans les politiques sectorielles.

La séance est levée à 13 heures.